

DIVISION POLITIQUE I
p.B.50.75.77. / WOK/PR/HMJ/BAC

Berne, le 7 décembre 1990

1. Mesures de soutien de la Suisse pour l'Europe de l'Est (URSS incluse)

1.1. Ce que la Suisse fait actuellement

Crédit-cadre de 250 millions de francs pour les mesures de soutien bilatérales; participation aux activités de la Banque européenne de développement BERD (Message transmis aux commissions, la quote-part de la Suisse s'élèvera à environ 400 millions de francs, il s'agit en grande partie de garanties); participation à des actions internationales (aide humanitaire pour la Pologne et la Roumanie, fonds de stabilisation pour la Pologne).

En ce qui concerne le crédit-cadre de 250 millions, 180 millions ont d'ores et déjà été engagés définitivement au profit des pays bénéficiaires. Les 70 millions qui restent ont déjà été retenus pour des projets spécifiques. En d'autres termes, il n'existe guère plus de moyens à dispositions pour financer des nouveaux besoins ou pour être attribués à des nouveaux pays (URSS, Bulgarie, Roumanie).

1.2. Raisons pour lesquelles la Suisse accorde son soutien

De profonds changements ont actuellement lieu en Europe de l'Est en général, et en URSS en particulier. Trois éléments caractérisent ce processus complexe : la démocratisation, la régionalisation (pouvant mener, en URSS, jusqu'à une éventuelle indépendance de certaines Républiques) ainsi que le passage de l'économie planifiée à l'économie de marché.

Un soutien de la part de la Suisse - coordonné sur le plan international - paraît opportun en vue

- de maintenir la paix et la stabilité en Europe et de favoriser la création de nouvelles structures pan-européennes

- d'aider des pays en détresse (aide humanitaire)
- de donner l'image d'une Suisse qui soit ouverte, européenne et solidaire

1.3. Nouveaux besoins

Le Sommet de la CSCE de Paris ainsi que les propos tenus par le Président Havel lors de sa visite en Suisse à fin novembre 1990 ont clairement démontré que si un transfert massif de ressources de l'Ouest vers l'Est n'avait pas lieu,

- un nouveau mur de pauvreté séparera l'Europe orientale de l'Europe occidentale
- il fallait s'attendre à l'éventualité du déclenchement d'une grande migration d'Est en Ouest, motivée par des raisons économiques.

1.4. L'Europe de l'Ouest deviendra le **principal bailleur de fonds** pour l'Europe de l'Est. Ceci dans l'optique d'un partage international des tâches. Il est à relever que les Etats-Unis ne pourront pas occuper cette place dans ce que l'on pourrait appeler un "**deuxième Plan Marshall**". D'une part, ils supportent en grande partie le poids financier de la crise du Golfe, d'autre part, leur déficit budgétaire est trop important.

Dans l'optique d'un tel partage des tâches (rappelons aussi que la Commission des Communautés Européennes assume la Présidence et le Secrétariat du G-24), la CE a, elle aussi, récemment réagi à l'appel à l'"aide d'hiver" de l'Europe de l'Est. Son aide sera de l'ordre de 1 à 2 milliards d'Ecu. Par ailleurs, le RFA consacrera une **aide humanitaire** supplémentaire, dédiée en grande partie à l'URSS.

1.5. Les mesures de soutien des pays de l'Europe de l'Ouest doivent aussi être perçues sous l'angle de la politique de sécurité. Elles permettent de renforcer la **cohésion sociale** au sein de l'Europe entière (rappelons à ce propos le principe de la cohésion qui existe au sein de la CE) et, de ce fait,

de désamorcer les conflits latents (problèmes des minorités, nationalisme, etc.).

1.6. La Suisse ne veut pas et ne peut pas se dissocier de cette tâche commune de l'Europe occidentale. Il est dans notre intérêt, n'étant pas membre de la CE, de nous montrer solidaire à l'intérieur du club des nations riches.

- à court terme : Participation de la Suisse à des actions internationales d'aide humanitaire, si nécessaire avec des contributions considérables (financées par le crédit de programme courant de l'aide humanitaire). Participation à des actions d'aide financière (prévoir éventuellement des propositions distinctes au Conseil fédéral, le crédit-cadre de 250 millions étant, comme nous l'avons dit plus haut, déjà engagé)

- à moyen et long terme : Le prochain crédit-cadre pour l'Europe de l'Est, prévu pour 1992, sera beaucoup plus volumineux que l'actuel crédit, en raison des nouveaux besoins et de l'inclusion de nouveaux pays bénéficiaires (URSS).

2. Mesures suisses de soutien pour l'URSS (aperçu)

2.1. Au vu de la pénurie alimentaire et médicale qui touche Moscou, Leningrad et d'autres métropoles en URSS, l'aide humanitaire est actuellement au premier plan. (cf. point 3)

2.2. Néanmoins, il y a aussi d'autres domaines de soutien et de coopération qui doivent être pris en considération. Ils ont fait l'objet des discussions que le Chef du Département a eues, à Moscou le 30 novembre et le 1er décembre derniers, et ont été retenus dans une déclaration commune d'intention.

2.3. Coopération technique

L'expérience que nous aurons acquise dans le cadre d'un projet-pilote (5 mio Frs) qui se discute actuellement entre la Suisse et l'URSS devra permettre de déterminer à l'avenir la forme et les bénéficiaires (sans exclure les Républiques) du knowhow Suisse sur le plan de la culture politique, de la formation, de la science et de la protection de l'environnement.

2.4. Coopération économique

Il est à prévoir que les dettes à court terme des importateurs soviétiques envers des firmes créancières suisses qui ont une couverture GRE seront transformées en dettes à long terme.

Actuellement, l'Office fédéral des affaires économiques extérieures du DFEP étudie des possibilités pour promouvoir les investissements suisses en URSS (et en Europe de l'Est en général). Rappelons qu'un accord bilatéral avec l'URSS sur la protection et la promotion des investissements vient d'être signé.

Finalement, il serait possible que la Suisse participe à une action financière en faveur de l'URSS dans le cadre d'une opération internationale.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ainsi que la CE doivent livrer prochainement des études approfondies sur ce sujet.

3. Aide humanitaire en faveur de l'Europe de l'Est, et de l'URSS en particulier

Les moyens financiers pour l'aide humanitaire en faveur de l'Europe de l'Est ne sont pas prélevés sur le crédit-cadre de 250 millions, mais sur l'actuel crédit de programme pour

la continuation de l'aide humanitaire internationale de 530 millions de francs. Diverses actions humanitaires mineures en faveur de l'Europe de l'Est (aide alimentaire à la Pologne, aide humanitaire générale à la Roumanie) ont déjà été financées par ce crédit de programme. En raccourcissant sa durée d'une demi année (du printemps 1992 à l'automne 1991), il est possible de libérer jusqu'à 40 à 50 mio Frs pour l'Europe de l'Est, l'URSS incluse. (Cependant, cela signifie que le prochain crédit de programme concernant l'aide humanitaire devra être soumis au Parlement plus tôt que prévu).

Tout porte à croire que des moyens financiers supplémentaires devront être engagés d'urgence dès cet hiver. Selon notre pratique, nous sommes prêts, en cas de véritables urgences, à agir rapidement, et à éviter la bureaucratie, tant pour ce qui est de l'aide proprement dite (alimentaire, médicale, éventuellement aussi dans d'autres domaines, p.ex. celui de l'énergie électrique) que pour l'aide logistique, c'est-à-dire le transport et la distribution des biens, en collaboration, si nécessaire, avec les oeuvres d'entraide suisses.

- 3.2. Pour l'URSS, nous avons prévu les mesures concrètes suivantes: (suite dans la réponse du CF aux quatre interpellations urgentes Nos. 90.887-889, 90.896 et interpellation Ledergerber).